

Votre établissement accessible, un bénéfice pour tous!



Votre établissement est recensé sur Jaccede.com? Faites-le savoir!

Recevez le sticker pour votre vitrine sur simple demande. Contactez-nous!

Savez-vous qu'un tiers de la population est concerné par la mobilité réduite?

Une meilleure accessibilité c'est plus de clients potentiels!

Un lieu accessible c'est plus agréable pour tout le monde

Un établissement accessible offre la même qualité de service à tous.

Votre établissement est-il déjà inscrit sur jaccede.com?

non Mettez-le en valeur en l'ajoutant gratuitement sur le guide.

oui Complétez la fiche avec des informations détaillées, des photos... pour mieux informer les utilisateurs.

Vous souhaitez vous engager davantage en faveur de l'accessibilité?



En adhérant au programme « Accessible par conviction », vous pourrez valoriser les aménagements de votre établissement et afficher votre engagement pour l'accessibilité.

Avec une participation de 20 € par mois (8 € après déduction fiscale), vous bénéficierez d'une mise en avant de votre établissement sur la page d'accueil de Jaccede.com, dans les résultats de recherche et sur les réseaux sociaux.

Faites-nous parvenir le bulletin ci-contre pour recevoir la documentation.



Jaccede.com

L'association Jaccede a créé le premier guide collaboratif des bonnes adresses accessibles et met en place des actions de recensement et sensibilisation pour le grand public : les Journées de l'accessibilité®.

Toutes ces actions et la mobilisation au quotidien ont permis de détailler à ce jour plus de 70 000 adresses disponibles gratuitement sur www.jaccede.com et l'application mobile (iOS et Android).



contact@jaccede.com
01 43 71 98 10
@jaccede
f jaccede.com

Soutenir les actions de Jaccede

Je veux en savoir plus sur le programme « Accessible par conviction ». Veuillez m'envoyer la documentation.

Je fais un don de €
Ainsi, je soutiens les actions et favorise la réalisation des missions de l'association.

Particuliers : 66% des versements sont déductibles de l'impôt sur les revenus (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Entreprises : 60% des versements sont déductibles de l'IR ou de l'IS (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires).

Mes coordonnées :

M^{me} M. Nom

Prénom

E-mail

Adresse

Téléphone

J'envoie ce coupon (accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association Jaccede si je souhaite faire un don) à :
Association Jaccede.com - Service Donateurs
10 passage Turquetil 75011 Paris
ou nous contacter pour plus d'informations : 01 43 71 98 10